



## AVIS PUBLIC

### CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE D'ESTÉREL

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** qu'un projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2018-671 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville d'Estérel » a été présenté lors de la séance ordinaire du Conseil ayant eu lieu le 21 septembre 2018.

Ce projet de règlement vise à adopter un code d'éthique et de déontologie des employés qui soit conforme aux prescriptions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1). Le projet de Loi 155, par son article 16.1, oblige les municipalités à modifier leur code d'éthique des employés municipaux afin d'inclure des règles d'après-mandat similaires à celles que l'on retrouve au code d'éthique des élus.

Le code énonce notamment ses buts, les valeurs de la Ville, ses règles de conduites et son application, les mécanismes de contrôle. Il y est question d'intégrité, d'intérêt public, de respect, de loyauté, d'équité et d'honneur.

Le projet de règlement sera présenté pour adoption lors de la séance ordinaire du Conseil du 19 octobre 2018, à 17 h 00, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, situé au 115, chemin Dupuis, en la Ville d'Estérel.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du règlement peut le consulter et en obtenir copie au bureau du greffier, durant les heures d'ouverture habituelles.

Donné à Estérel, ce 10<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2018.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ([www.villedesterel.com](http://www.villedesterel.com)) et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de Ville le 10 octobre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 10<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2018.

\_\_\_\_\_  
Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier